Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 033-213303399-20250520-202529-DE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25/04/2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 25 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2025

M. le Maire ouvre la séance à 19h04

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

1. Délibération Validation du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal
2. Délibération Tarif et conditions de gratuité du repas des aînés

Etaient présents : Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Natacha Floury-Hybertie, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dorignac, Hughes Floury, Isabelle Roberti

Absent(s) excusé(s): **1**
Cyril Grisvard

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum est atteint

1. **Délibération Validation du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que le Maire réunit le conseil quand il le souhaite. L'article L 2121-10 du CGCT, applicable au fonctionnement du conseil municipal, pose le principe selon lequel « toute convocation est faite par le maire ». En règle générale donc, l'initiative de la convocation du conseil municipal appartient au maire. Cette compétence est d'ailleurs confirmée et généralisée par l'article L 2121-9, aux termes duquel : « Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile ».
Réunion en urgence. Le délai de 5 ou 3 jours pour la convocation du conseil peut être réduit en cas d'urgence, « sans toutefois être inférieur à 1 jour franc ». En début de séance, le conseil délibère pour approuver la procédure et peut décider de renvoyer le point à l'ordre du jour à une séance ultérieure (CGCT, art. L 2121-11 et L 2121-12).
Les textes prévoient qu'en cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans toutefois être inférieur à 1 jour franc.
En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 23 avril 2025 soit 1 jour franc avant la réunion de ce jour 25 avril 2025.
L'urgence vient de l'organisation du repas des « Aînés ». Le repas est programmé pour le 17 mai 2025 et le flyer d'invitation doit être distribué au plus vite Il convient donc de définir par délibération le tarif et les conditions de gratuité du repas des « Aînés »
VU l'intérêt pour la bonne administration de la commune,

M. le Maire explique que sur l'agenda de la commune le repas des ainés était prévu en juin mais que nous avons préféré le faire plus tôt. D'où cette délibération qui permettra de voter les prix et l'organisation du repas

VU l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération **DÉCIDE à l'unanimité DE VALIDER** la procédure d'urgence du Conseil Municipal du 25 avril 2025.

2. **Délibération Tarif et conditions de gratuité du repas des aînés**

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 033-213303399-20250520-202529-DE

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 17 mai 2025.
Monsieur le Maire rappelle que le repas est offert pour toutes les personnes résidantes sur la commune ayant 65 ans et plus.
Monsieur le Maire propose un tarif à 38.00 euros pour toutes les personnes souhaitant participer au repas et ne remplissant pas les conditions de gratuité fixées.

M. le Maire donne la parole à Mme Levreaud qui est Vice-présidente de la commission des Associations – Salles des fêtes – Loisirs et équipements sportifs et commerces.
Elle précise qu'elle a 3 devis malgré une date très proche. Elle a eu du mal à trouver des prestataires disponibles.
Pour le traiteur, elle a optionné « Aux délices de Benjamin ».
Elle peut faire circuler la proposition de repas aux élus qui le souhaitent et informe que le montant est de 38€ par personne.
Le traiteur offre le service et met à, disposition ses serveurs.

Le menu est composé de
Apéritif en buffet
Cocktail cassis citron
5 amuse-bouche par personne

Entrée
Saumon gravlax dans sa gondole en bambou

1 plat
Magret de canard grillé et sa crème de cèpes
Gratin de pommes de terre sarladaise
Tatin de légumes

Plateau de trois fromages
Cheese cake passion mangue et son coulis de fruit rouge-chantilly
Café et canelé

Le « DJ » est l'orchestre Avantino au tarif de 300€.
M. Védrenne explique qu'il a comme registre musical du bal musette jusqu'aux années 80.

Il a été décidé de refaire comme les mandats précédents, une petite tombola. Il y aura une bouteille de vin pour une table de 4 et un petit bouquet fleuri sur les tables pour les dames à emporter à la fin de la tombola. Celle-ci sera gratuite.
M. Védrenne recherche des partenariats avec les châteaux de la commune pour le vin.
Le crémant sera pris chez Rémy Brèque.
Les fleurs chez notre fleuriste du village.
M. Védrenne doit aller voir l'Essentiel pour obtenir un devis pour les vins.

M. Pereira Ramos souhaite connaître le nombre prévisionnel de personnes présentes.
Mme Levreaud lui répond que l'année dernière ils étaient 60 à avoir répondu.
En général, elle précise que le chiffre moyen est de 120 personnes.
On a choisi de rester sur 65 ans et non plus 60 ans. La retraite est à 64 ans.
Il y a environ 300 habitants qui ont plus de 65 ans.

Cette année, cela sera compliqué car il reste 3 semaines. Il faudra envoyer les invitations et distribuer le flyer directement dans les boîtes aux lettres.
M. Migner précise que l'invitation ne concerne que les personnes de plus de 65 ans.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 033-213303399-20250520-202529-DE

M. Floury propose d'expliquer à son personnel l'éligibilité de chaque personne afin de pouvoir faire passer le message aux personnes qui viendront à la pharmacie.

Le conseil municipal était invité et il y avait une gratuité pour les élus.

M. Pereira Ramos aurait souhaité pouvoir voter séparément le repas et la tarification car autant il est d'accord pour le repas, autant il ne l'est pas pour la gratuité aux élus.
M. Migner trouve que c'est un remerciement à tous les élus qui travaillent et prennent du temps pour notre commune. Il trouvait que c'est une façon de remercier les élus pour le travail fait.
M. Migner précise que dans toutes les communes le repas est offert aux élus présents, et que tous les élus ne viennent pas.

M. le Maire précise qu'il y a aussi la possibilité de payer son repas même si l'on est élu.

Après délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité

- le tarif de 38.00 euros par personne, pour les personnes souhaitant participer au repas et ayant moins de 65 ans et/ou ne résidant pas sur la commune.
- La gratuité du repas pour l'ensemble des élus présents au repas

Unanimité

Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

M. le Maire informe les élus que le prochain conseil municipal est prévu le 20/05/25 à 19h00

Autres points :
Mme Bonachera souhaite informer l'ensemble des élus qu'une plaque de rue vient d'être posée sur la place des écoles.
Pour mémoire, ces plaques de rues sont offertes par l'association du Patrimoine. Elles sont faites à partir de roche volcanique et d'émaux. Il y a en une vingtaine qu'il faudra positionner sur certaines façades de maisons en pierre. Les propriétaires concernés seront sollicités par la mairie et pourront aller voir sur place.
Elles devront être posées en hauteur.

L'inauguration sera faite en partenariat avec l'Association du patrimoine et nous sommes fiers et très heureux de concrétiser ce partenariat.

Mme Bonachera continue sur la création d'un CMJ (conseil municipal des jeunes)
Nous invitons les 09 – 18 ans domiciliés dans notre commune, afin de leur présenter le programme. Une information a été transmise aux lycées, collèges et écoles, pour diffusion.
La présentation aura lieu le 10/05 à 11h00 salle des mariages.
Mme Dorignac a travaillé sur la charte et la proposera lors d'un futur conseil municipal.

M. Henri Pereira Ramos félicite la démarche de créer un CMJ afin d'impliquer les enfants et nos jeunes dans la vie citoyenne et d'inviter les parents le samedi 10 mai afin de tenir compte de leurs avis et idées.

Mme Dorignac complète l'information en précisant avoir préparé une affiche qui sera distribuée dans les établissements scolaires.

M. Védrenne informe avoir créé pour les vices présidents des boites mails avec gironde numérique.

Lever de séance 19h34